

J2

REPUBLIQUE DU BENIN
HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

FICHE LES MENDEMENTS

-W-W-W-W-W-

Département Borgou

Sous-Préfecture Perere

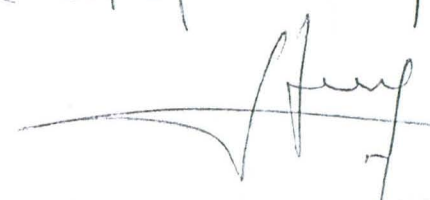
Village ou quartier de ville SANDILO

Propositions et Amendements

A- AMENDEMENTS RELATIFS AUX QUESTIONS POSEES PAR LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

- 1- L'Enseignement primaire devrait-il être obligatoire et gratuit
- 2- La Limitation d'âge doit-elle être exigée pour les élections Présidentielles.
- 3- Doit-on fusionner le Haut Conseil de la République et la Cour Constitutionnelle pour ne former qu'une seule et unique

Numéro de l'Article	Amendement Proposé	Observations (Procédure d'adoption : consensus - vote, autre)
13	oui, obligatoire et gratuit	<u>Amendement individuel Prohibé</u> Procédure : les chefs du village se regroupés pour approuver leurs amendements les membres de l'équipe
39	45 à 70 ans	
111 à 118	oui, il faut fusionner	

le chef de l'équipe


Le représentant,
Cassou Dafia
+

B- AUTRES AMENDEMENTS

Département Borgou

Sous-Préfecture Perère

Village ou quartier de ville SANDILO

Propositions et Amendements

A- AMENDEMENTS RELATIFS AUX QUESTIONS POSEES PAR LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

1- L'Enseignement primaire devrait-il être obligatoire et gratuit

2- La Limitation d'âge doit-elle être exigée pour les élections Présidentielles.

3- Doit-on fusionner le Haut Conseil de la République et la Cour Constitutionnelle pour ne former qu'une seule et unique

B- AUTRES AMENDEMENTS

Numéro de l'Article	Amendement Proposé	Observations (Procédure d'adoption : consensus - vote, autre)
13	Oui, obligatoire et gratuit	Amendement individuel Prohibé <u>Procédure</u> : Les délégués du village se sont regroupés pour porter leurs amendements
39	25 à 70 ans	Les membres de l'Equipe
111 à 118	oui, il faut fusionner	Le représentant, Evarou Dafia

Le Chef de l'Equipe
[Signature]

Le représentant,
Evarou Dafia
+